



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 56 du 25 juillet 2025**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 14

#### **CIRCULAIRE N° 2025/52/ARM/DGA/DRH/SDRG/GPOM**

relative à l'attribution du brevet de qualification militaire supérieure aux ingénieurs des études et techniques de l'armement en 2025.

Du 16 juillet 2025

**DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT :**

*direction des ressources humaines ; sous-direction de la réglementation, de la gestion statutaire et de la condition militaire.*

**CIRCULAIRE N° 2025/52/ARM/DGA/DRH/SDRG/GPOM relative à l'attribution du brevet de qualification militaire supérieure aux ingénieurs des études et techniques de l'armement en 2025.**

*Du 16 juillet 2025*

**NOR A R M A 2 5 2 3 4 0 C**

---

*Référence(s) :*

Code de la défense, articles D4152-1 à D4152-7.

➤ [Arrêté du 04 mars 2021 fixant les conditions d'attribution du brevet de qualification militaire supérieure.](#)

*Texte(s) abrogé(s) :*

➤ [Circulaire N° DGA01124009734/ARM/DGA/DRH/SDRG du 11 juillet 2024 relative à l'attribution du brevet de qualification militaire supérieure aux ingénieurs des études et techniques de l'armement en 2024.](#)

*Référence de publication :*

BOC n°56 du 25/7/2025

---

La présente circulaire a pour objet de rappeler conformément aux textes de première et de seconde référence les conditions générales, et pour la direction générale de l'armement, de définir les conditions particulières applicables aux travaux préalables à l'attribution du brevet de qualification militaire supérieure (BQMS) au titre de l'année 2025.

**1. Conditions d'âge et d'ancienneté de grade.**

- Grade : ingénieur en chef des études et des techniques de l'armement de 2<sup>e</sup> classe (IC2ETA) comptabilisant une ancienneté de grade d'au moins quatre (4) ans.

- Âge : être âgé de quarante-neuf ans au moins.

Les conditions ci-dessus mentionnées doivent être réunies au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La détention d'un échelon exceptionnel d'IC2ETA est compatible avec l'attribution du BQMS.

**2. Date et conditions de remise des propositions.**

Pour mener à bien les travaux correspondants, le bureau de la gestion des officiers de l'armement et des personnels militaires des armées de la sous-direction de la réglementation, de la gestion statutaire et de la condition militaire de la direction des ressources humaines (DRH/SDRG/GPOM) transmettra aux directions et services une liste des officiers satisfaisant aux conditions.

À partir de cette liste, les directions et services établissent les propositions et classements des IC2ETA qui leur étaient organiquement rattachés à la date du 31 décembre 2024.

Ces travaux doivent être retournés au bureau GPOM pour le 1<sup>er</sup> septembre 2025 au plus tard.

**3. Dispositions diverses.**

La présente circulaire abroge la circulaire n° DGA01124009734/ARM/DGA/DRH/SDRG du 11 juillet 2024 relative à l'attribution du brevet de qualification militaire supérieure aux ingénieurs des études et techniques de l'armement en 2024.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*L'administrateur de l'État du 2<sup>e</sup> grade,  
Sous-directeur de la réglementation, de la gestion statutaire  
et de la condition militaire,*

Mathieu RHÉE.